

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2013

DELIBERATION N°13/022

Mise à jour de la composition de la CIA suite à la réorganisation de l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU la délibération n°09/10 du Conseil d'administration du 22 avril 2009, soumettant l'EPORA au Code des Marchés Publics,
- VU la délibération n°12/024 du Conseil d'administration du 27 février 2012 sur le cadre d'organisation des procédures d'achat de l'Etablissement,
- VU la délibération n°12/045 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 sur la composition de la CIA,

Le Conseil d'Administration de l'EPORA du 14 mai 2012 a fixé la composition de la Commission Interne des Achats suite à la délibération n°12/045, du 27 février 2012, adoptant le cadre d'organisation des procédures d'achat de l'établissement et comportant notamment la composition de la Commission Interne des Achats.

Suite à la réorganisation des services de l'EPORA, il convient de mettre à jour la délibération n°12/045.

Sur proposition du Président,

Les termes « Le Directeur Opérationnel et Le Chef de Service Foncier Patrimoine », utilisés dans la délibération n°12/045 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012, sont remplacés par « L'un des Directeurs Territoriaux ».

La composition de la Commission Interne des Achats reste inchangée.

19 AVR. 2013

Pour le Préfet

de la région Rhône-Alpes

Le Directeur Général et du département du Rhône Le Président du Conseil d'Administration

par délégation

Jean GUILLET Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Georges ZIEGLER

Marc CHALLEAT